

CANADA

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

PROVINCE DE QUÉBEC

District de Montréal

No : R-3777-2011

Hydro-Québec TransÉnergie

(ci-après le Transporteur)

Demandeur

et

Groupe de recherche appliquée en
macroécologie (GRAME)

Demandeur statut
d'intervenant

DEMANDE D'INTERVENTION DU GRAME
DEMANDE DE MODIFICATION DES TARIFS ET CONDITIONS
DES SERVICES DE TRANSPORT D'HYDRO-QUÉBEC
À COMPTER DU 1^{er} JANVIER 2012

AU SOUTIEN DE SA DEMANDE D'INTERVENTION, LE GRAME SOUMET RESPECTUEUSEMENT CE QUI SUIT :

I. Nature de l'intérêt et représentativité

1. Le 1^{er} août 2011, le Transporteur déposait à la Régie une demande pour modifier les tarifs et conditions des services de transport d'Hydro-Québec à compter du 1^{er} janvier 2012 ;
2. Dans sa décision procédurale D-2011-113, datée du 4 août 2011, la Régie donnait instruction à toute personne intéressée à participer à l'audience publique portant sur la demande R-3777-2011 de faire parvenir leur demande d'ici le 26 août 2011 ;

3. À titre d'intervenant et dans une optique d'intérêt public, le GRAME désire contribuer activement à l'examen de la demande tarifaire du Transporteur pour l'année 2012, afin de s'assurer que les choix du Transporteur et les décisions en résultant intègrent le mieux possible les politiques et préoccupations actuelles en matière de développement durable ;
4. Le GRAME est actif dans les domaines de l'environnement, du développement durable et de l'énergie depuis maintenant vingt-deux (22) ans et compte une centaine de membres en règle ;
5. En plus de mener des projets de recherche dans ces domaines, ses représentants ont participé, depuis 1998, à plusieurs groupes de travail dans le cadre des processus canadien et québécois de diminution des émissions de gaz à effet de serre et siègent à des comités rassemblant des représentants de divers paliers de gouvernement, des industriels et des ONG ;
6. Parallèlement, le GRAME est impliqué dans l'action communautaire et l'éducation relative à la protection de l'environnement, menant plusieurs projets en ce sens dont l'Éco-quartier de l'arrondissement de Lachine, à Montréal ;
7. Le GRAME est également co-éditeur, avec Les Éditions Multi-Mondes, de l'ouvrage intitulé : « L'autre écologie. Économie, transport et urbanisme : une perspective macroécologique. » et du récent ouvrage intitulé : « Énergies renouvelables. Mythes et obstacles : De la réhabilitation de l'hydroélectricité au développement énergétique durable. » ;
8. Par ses interventions à la Régie, le GRAME s'est toujours efforcé d'offrir une perspective différente et d'intégrer des préoccupations de développement durable aux délibérations, notamment par la prise en compte des impacts environnementaux des différentes filières de production d'énergie, dont le transport d'électricité ;
9. Dans le présent dossier, l'intérêt du GRAME vise à assurer le respect des considérations environnementales et des principes de développement durable dans la prise de décisions portant sur la demande de modification des tarifs et des conditions des services de transport d'Hydro-Québec, à compter du 1^{er} janvier 2012;

II. Motifs à l'appui de l'intervention, enjeux abordés et conclusions recherchées

10. Le GRAME s'est impliqué dans huit (8) causes tarifaires du Transporteur, dont celles des sept (7) dernières années (R-3541-2004, R-3579-2005, R-3605-2006, R-3640-2007, R-3669-2008 phase 1, R-3706-2009 et R-3738-2010) ;
11. Le GRAME a également été reconnu intervenant au dossier R-3768-2011 qui porte sur le passage aux nouvelles normes internationales d'information financière (IFRS) d'Hydro-Québec dans ses activités de transport et de distribution ;
12. En ce qui concerne la présente demande tarifaire du Transporteur, le GRAME entend traiter des enjeux suivants, en lien avec son intérêt pour la protection de l'environnement et le respect des principes de développement durable :

Enjeu no. 1 : Indicateurs de performance et objectifs corporatifs (HQT-3, doc. 2)

Indicateurs environnementaux (HQT-3, Document 2, Section 1.4) et Analyse des indicateurs environnementaux proposés par SÉ-AOLPA et le GRAME (Annexe 2)

13. Indicateurs environnementaux : Le GRAME est généralement satisfait de la démarche du Transporteur, sauf pour l'indicateur proposé portant sur les déversements accidentels de plus de 4 000 litres dans l'environnement ;
14. En effet, l'indicateur sur les déversements accidentels ne permet pas au Transporteur et à la Régie de connaître l'ampleur de l'impact de ces déversements sur les coûts liés à la récupération des huiles et à la réhabilitation des sols et des eaux souterraines ;
15. Le GRAME entend plutôt proposer un tableau semblable à l'indicateur des matières résiduelles (MR) et des huiles isolantes minérales (HIM) permettant de connaître la quantité d'huile déversée, la quantité d'huile récupérée et celle non récupérée, en ajoutant idéalement les coûts liés à la récupération et les impacts financiers de la réhabilitation de ces déversements (Coûts de décontamination des sites, coûts cumulatifs liés aux déversements) ;
16. De l'avis du GRAME, le coût de décontamination des sites lié aux déversements demeure l'élément le plus important mais le nombre de litres récupérés par rapport au nombre de litres déversés est aussi un indicateur des efforts, de l'efficacité d'intervention et de la performance du Transporteur en tant que gestionnaire ;

17. Le GRAME souhaite également analyser la pertinence de retenir le nombre de 4 000 litres et déposera son analyse en lien uniquement avec cet indicateur environnemental ;
18. **Objectifs corporatifs** : Le GRAME note l'absence d'objectif lié à la protection de l'environnement ou au développement durable qui concilierait les exigences et indicateurs réglementaires avec les objectifs corporatifs. Le GRAME souhaite déposer ses observations et recommandations à cet égard de même que sur les indicateurs généraux et les données de base pour les ratios de coûts ;

Enjeu no. 2 : Efficience (HOT-3, doc. 1)

19. Le GRAME souhaite revoir la question des pratiques d'efficience en lien avec la protection de l'environnement et le développement durable et souhaite notamment déposer un rapport d'expertise sur ces questions ;
20. Ce rapport inclura la question des gains réalisés dans le cadre des projets d'efficience pour des investissements spécifiques (Réingénierie de la chaîne d'approvisionnement, mise en place d'ateliers de remise à neuf et projet de télémaintenance (IMAGINE)) ;
21. Le GRAME souhaite également aborder la question de l'efficience en regard de la pérennité des équipements qui représente un intérêt certain pour l'environnement puisqu'en maintenant en service les équipements actuels, on évite l'achat de nouveaux équipements et la disposition des anciens ;
22. Également, le GRAME entend aborder la question de la gestion du risque qui aurait permis des gains dans les activités de maintenance, selon le Transporteur. Selon le GRAME, l'évaluation du risque à long terme d'un plus grand nombre de défaillances et bris d'équipements en repoussant certains entretiens pourrait avoir un impact sur la qualité de service et sur l'environnement ;

Enjeu no. 3 Balisage (HOT-3, doc. 3)

23. La preuve du Transporteur démontre qu'il se démarque quant aux dépenses pour les actifs de lignes de transport, d'autres transporteurs montrant une baisse significative des dépenses en investissements et en maintien des actifs. Le GRAME souhaite émettre des commentaires et avis sur cet élément des dépenses, cette question sera également abordée dans le rapport d'expert du GRAME ;

Enjeu no. 4 : Charges nettes d'exploitation (HQT-6, doc. 2)

Proposition de critères liés à la gestion des coûts portés à un budget spécifique (HQT-6, doc. 2, Section 4.1)

24. Le GRAME souhaite analyser la proposition du Transporteur portant sur les critères liés à la gestion des coûts portés à un budget spécifique, soit les éléments traités aux sous-sections suivantes de la pièce HQT-6, doc. 2, section 4.1 :
25. Critères de classification de coûts à être portés à un budget spécifique (section 4.1.1): Le GRAME est généralement favorable à la proposition du Transporteur mais souhaite émettre des recommandations d'améliorations et des suggestions de précisions sur ce critère de classification de coûts ;
26. Exception visant une nouvelle activité (section 4.1.2): Le GRAME est en accord avec la proposition du Transporteur précisant que les coûts découlant d'une nouvelle activité ne peuvent faire partie d'un budget spécifique si celle-ci remplace une activité de base existante, sauf pour les coûts de mise en place, et en précisera les raisons ;
27. Coûts admissibles (section 4.1.3) : Bien qu'en accord avec la proposition du Transporteur quant à l'identification des coûts admissibles, le GRAME souhaite commenter les éléments retenus et, le cas échéant, recommander l'ajout de certains ;
28. Échéancier de réalisation (section 4.1.4) : Le GRAME soutient la proposition du Transporteur, sauf dans les cas où il est impossible de déterminer un début et une fin de projet ou d'activité. Ainsi, selon le GRAME, ce critère ne devrait pas avoir primauté dans la classification d'un élément de budget spécifique et en précisera les raisons ;
29. Critères de reclassification vers les activités de base (section 4.1.5) : De manière générale, le GRAME appuie l'objectif de stabilité visé par le Transporteur de même que la flexibilité relative du reclassement vers des activités de base. Au dossier tarifaire précédent (R-3738-2010), le GRAME était préoccupé par l'impact des reclassifications sur la perte d'information concernant ces enjeux et le GRAME souhaite analyser cette proposition et émettre des recommandations d'améliorations et des suggestions de précisions, au besoin ;

Suivi des activités réalisées en 2010 à partir du budget spécifique, prévisions pour 2011 et besoins à combler pour 2012 et les années suivantes (HOT-6, doc. 2, section 4.2)

30. Activités de maintenance (section 4.2.1) : Le GRAME souhaite aborder la question des avis de maintenance concernant les transformateurs de puissance et de mesure de même que la question du *Remplacement de l'isolant de têtes de câble*. Ces investissements en maintenance sont importants pour réduire les frais relatifs à la réhabilitation des sols et le GRAME entend appuyer le Transporteur dans sa demande en déposant des commentaires et en fournissant des explications sur ce point ;
31. Le GRAME souhaite également aborder la question des budgets pour les *Projets / Programmes spécifiques* et le *Dossier : Maîtrise du retard accumulé des avis de maintenance*. Ces sections étant peu détaillées, le GRAME se limitera aux éléments en lien avec son intérêt lorsqu'il aura obtenu plus d'informations sur ces activités ;
32. Protection de l'environnement (section 4.2.2) : Le GRAME souhaite enfin aborder la question du budget spécifique pour la protection de l'environnement, ainsi que la question de l'*Activité : Programme de prévention de la contamination*, incluant le *Dossier prévention de la contamination du sol et de l'eau par les huiles* et le *Dossier prévention contamination par le bruit*. Le GRAME déposera ses commentaires et recommandations, le cas échéant, suite aux réponses aux demandes de renseignements visant à compléter l'information fournie par le Transporteur ;

Enjeu no. 5 : Planification du réseau de transport (HOT-9, doc. 1)

33. Plusieurs enjeux de la planification du réseau de transport sont liés au développement durable et aux choix énergétiques du Québec en matière de ressources énergétiques renouvelables, comme la performance des interconnexions en lien avec l'utilisation des centrales aux ressources fossiles de l'Ontario, l'intégration des parcs éoliens et de la centrale hydraulique de La Romaine. Ces questions seront abordées dans le rapport de l'expert du GRAME, M. Michel Perrachon ;

III. Présentation de la preuve et argumentation

34. Le GRAME entend participer activement à l'analyse de la présente demande et à toutes les étapes de l'audience publique, incluant la séance de travail du 7 octobre 2011 portant sur les indicateurs environnementaux, tel que prévu par la décision D-2011-113 ;

35. Pour la présente cause, le GRAME a retenu les services de sa consultante externe madame Nicole Moreau, analyste en énergie et environnement, qui possède une formation des HEC de même qu'une maîtrise en sciences de l'environnement, ainsi qu'une formation de l'Université de Sherbrooke en vérification environnementale ;
36. Le GRAME entend retenir les services de monsieur Michel Perrachon, en tant qu'expert en « exploitation du réseau de transport », et déposera une demande de reconnaissance de ce statut conforme au *Règlement sur la procédure* ;
37. Enfin, le GRAME compte également sur la collaboration, à titre d'analyste, de madame Valentina Poch, qui détient une maîtrise en Aménagement du territoire et développement régional ;

IV. Frais, budget prévisionnel et communications

38. Conformément à l'article 36 de la *Loi sur la Régie de l'énergie*, le GRAME demande à la Régie que lui soient remboursés les frais encourus pour sa participation à titre d'intervenant à la présente demande ;
39. Le budget de participation est déposé en annexe de la présente demande d'intervention, conformément aux instructions de la Régie de l'énergie dans sa décision D-2011-113 ;
40. Aux fins de communications, le GRAME apprécierait que toute correspondance en rapport avec la présente demande soit acheminée à la procureure soussignée, avec copie au directeur du GRAME, aux coordonnées suivantes :

Me Geneviève Paquet

327, boul. Curé-Labelle, Suite 104

Fabreville, Qc H7P 2P2

Tél. : 514-352-6796

Télécopieur : 514-352-6796

Adresse électronique : genevieve_paquet@videotron.ca

Monsieur Jonathan Théorêt (directeur)

Groupe de recherche appliquée en macroécologie

735, rue Notre-Dame, bureau 202

Lachine, Québec H8S 2B5

Tél. : 514-634-7205

Télécopieur : 514-634-7204

Adresse électronique : jonathantheoret@grame.org

41. Le GRAME considère que sa participation sera utile et pertinente à l'audience R-3777-2011 ;


42. La présente demande d'intervention du GRAME est bien fondée en faits et en droit.

POUR CES MOTIFS, PLAISE À LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE :

D'ACCUEILLIR la présente demande d'intervention ;

D'ACCORDER le statut d'intervenant au GRAME pour la demande R-3777-2011.

Montréal, le 26 août 2011



Geneviève Paquet, LL.B.

**Procureure du Groupe de
recherche appliquée en
macroécologie (GRAME)**